



Pour devenir Partenaire Privilège Gold HP 2010, vous devez :

1- Avoir signé un contrat de revendeur HP "SSP"

Si vous ne possédez pas déjà un contrat de revendeur HP SSP, téléchargez un exemplaire sur [HP Smart Portal](#) - Espace Programme Partenaire Privilège HP - Rubrique Partenaire Privilège - Informations générales - Contrat de distribution "SSP" à télécharger, et suivez la procédure qui vous est proposée.

2- Réaliser un chiffre d'achats HP de 3 000 000 Euros.

Réaliser un chiffre d'achats net HT de produits HP (hors consommables), en France, d'au moins 3 000 000 Euros par an (sur les 12 derniers mois) ou répondre aux critères d'au moins une spécialisation HP 2010.

3- Détenir 3 certifications HPCP dont un ASP - HP Partner Fundamentals [2010]

Vérifier vos certifications avec vos collaborateurs dans le Learning Center (HP Smart Portal - rubrique formation/certification)

Pour être reconnu par le label Partenaire Privilège Gold HP 2010, une certification HPCP doit :

- Etre en cours de validité
- Figurer dans la liste des certifications éligibles pour le programme Partenaire Privilège HP 2010

Pour plus d'information contacter notre support en français :

- Certification.emea@hp.com
- Tél / 01 57 32 36 06

Si votre société ne détient pas de certification valide et éligible, vous pouvez vous inscrire à l'une des formations certifiantes figurant au calendrier de formations HPCP dans [HP Smart Portal](#), rubrique Formation & Certification – Espace Learning Center.

- l'ASP - HP Partner Fundamentals [2010]. Pour l'obtenir, il faut réussir le test HP2-E27 :

- Il faut suivre la formation associée disponible :
 - Dans notre **centre de formation ATC**
Pour les inscriptions 0810 00 1831
 - Dans Smart Portal – rubrique Formation & Certification – Espace HP Learning Center
Faire une recherche sur « ASP - HP Partner Fundamentals » choisir la version **[2010]** (disponible en français)
- puis passer le test HP2-E27 (disponible en français)

